

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2023

Délibération n°23-02-11

L'an deux mille vingt-trois et le 2 février, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de votants : 31
- Date de la convocation : 25 janvier 2023

Objet : Économie - ZAE de l'Aucize : lancement des travaux

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL,
M. Yannick JARDIN (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET),
Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL) -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY) -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL (Pouvoir de M. Thomas PUTMAN) -
PÉLUSSIN : Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE,
M. Stéphane TARIN (Pouvoir de M. Michel DEVRIEUX),
Mme Agnès VORON (Pouvoir de M. Jean-François CHANAL) -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (Pouvoir de Mme Sylvie GUISSSET) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT (Pouvoir de M. Farid CHERIET),
M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
CHAVANAY : Mme Nathalie BÉAL (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER),
M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à M. Yannick JARDIN) -
CHUYER : Mme Gisèle BONNAY (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -
LUPÉ : M. Farid CHERIET (Pouvoir à M. Serge RAULT) -
MALLEVAL : M. Thomas PUTMAN (Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL) -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir à M. Stéphane TARIN),
M. Jean-François CHANAL (Pouvoir à Mme Agnès VORON) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISSSET (Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI) -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN : Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
VÉRIN : M. Cyrille GOEHRY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230202-23_02_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023

M. le vice-président rappelle qu'après la phase d'acquisition des parcelles pour la future ZAE de l'Aucize à Bessey, la CCPR a retenu le groupement EAD/3D Infrastructures/Les Arpenteurs pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la ZAE.

Le coût estimé de l'opération est le suivant :

ZAE de l'Aucize à Bessey : prévisionnel	Dépenses HT	Recettes
Acquisition de terrains	138 000 €	
Maitrise d'œuvre	65 000 €	
Divers	7 000 €	
Imprévus (5 % travaux)	23 000 €	
Travaux sur chemin communal réseaux	50 000 €	
Travaux	540 000 €	
SIEL - Electrification de la zone	113 000 €	
TOTAL	936 000 €	
DETR		159 000 €
Subvention Région		50 000 €
TOTAL		209 000 €
Total reste à charge	727 000 €	

La surface de terrain à commercialiser est d'environ 19 000 m².

Un premier marché a été lancé pour la réalisation du bassin de rétention. L'entreprise MONTAGNIER TP a été retenue. Les travaux sont terminés.

Il s'agit maintenant de lancer la suite des travaux. Pour cela le groupement de maîtrise d'œuvre a réalisé un estimatif des travaux :

- Lot n°1 : Terrassement-réseaux humides : 157 448.55 € HT,
- Lot n°2 : Espaces verts : 168 761.25 € HT,
- Lot n°3 : Voirie : 50 070.64 € HT.
- Travaux de finition : 104 654 € HT : couche de finition bordures, voiries, espaces verts

Soit un total HT : 376 280.44 € HT/ total 480 934.44 € HT

Les travaux de finition de la zone seront réalisés une fois celle-ci commercialisée et réalisée.

Il est proposé au conseil communautaire

- d'approuver le projet,
- d'autoriser M. le président à lancer la consultation pour le marché de travaux d'aménagement de la ZAE de l'Auize,
- d'autoriser M. le président à signer tous les actes nécessaires au lancement et au déroulement de la consultation,
- d'autoriser M. le président à signer les marchés en découlant et notamment les actes d'engagement ainsi que tout document relatif à l'application de la présente décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet,
- autorise M. le président à lancer la consultation pour le marché de travaux d'aménagement de la ZAE de l'Auize,
- autorise M. le président à signer tous les actes nécessaires au lancement et au déroulement de la consultation,
- autorise M. le président à signer les marchés en découlant et notamment les actes d'engagement ainsi que tout document relatif à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Jacques BERLIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230202-23_02_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023